

**Bureau du 26 février 2007**

**Décision n° B-2007-5039**

commune (s) : Lyon

objet : **Marché public pour le système d'information exploitant du tunnel sous Fourvière - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : Direction générale - Direction de la voirie

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3875 en date du 12 décembre 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour le système d'information exploitant du tunnel sous Fourvière. Ce marché a été notifié sous le numéro 060 049 W le 24 janvier 2006 à l'entreprise GTIE pour un montant de 539 984 € HT, soit 645 820,86 € TTC.

La réalisation des prestations nécessite quelques modifications mineures sur des équipements et leurs raccordements vidéo et téléphone, et sur des adaptations des fonctionnalités de l'outil pour les postes des opérateurs du PC tunnels.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 10 878,60 € HT, soit 13 010,81 € TTC, porterait le montant total du marché à 550 862,60 € HT et hors révision, soit 658 831,66 € TTC, soit une augmentation de 2,01 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

### **DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 060 049 W conclu avec l'entreprise GTIE pour le système d'information exploitant du tunnel sous Fourvière. Cet avenant n° 1, d'un montant de 10 878,60 € HT, soit 13 010,81 € TTC, porte le montant total du marché à 550 862,60 € HT, soit 658 831,66 € TTC hors révision.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 550 - opération n° 0013.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,